

MASTER 1 MENTION DROIT DES AFFAIRES

CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2013

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

EPREUVES ECRITES :

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger

La carte d'étudiant 2012/2013 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé de se faire connaître **avant le 15 Avril** au secrétariat du Centre Audiovisuel.

1^{er} semestre (uniquement pour les étudiants qui ne se sont pas présentés en février)

Droit fiscal des affaires	lundi 27/05/2013	9h30-12h30	Amphi 1
Histoire de la pensée juridique	lundi 27/05/2013	14h15-15h15	Amphi 1
Droit européen des affaires	lundi 27/05/2013	16h15-17h15	Amphi 1
Droit bancaire	mardi 28/05/2013	9h30-12h30	Amphi 1

2^{ème} semestre

Droit des sûretés	lundi 10/06/2013	9h30-12h30	Amphi 1
Droit des entreprises en difficulté	mardi 11/06/2013	9h30-12h30	Amphi 1
Droit pénal des affaires	Jeudi 13/06/2013	11h30-12h30	Amphi 1

Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):

Droit des sûretés : Code civil

Droit des entreprises en difficulté : Code civil/Code de commerce

Droit fiscal des affaires : Code Général des Impôts/Livre des Procédures Fiscales/calculette

Droit bancaire : Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les oraux auront lieu à partir du 28 mai.

La répartition des jurys sera communiquée ultérieurement